

Parc national des Pyrénées

Orientation 02: Rechercher une valorisation concertée des zones intermédiaires respectueuse des différents usages

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURE DE PRESERVATION**

- Mettre en oeuvre des aides publiques en faveur de l'agri-environnement (MAET ou mesures qui leur succéderont)

MESURES DE SOUTIEN AUX ACTIVITES

- Favoriser la mise à disposition du foncier dans le parcellaire agricole (association foncière pastorale, baux, conventions...)

- Favoriser la séparation et la mise à disposition des parcelles agricoles autour des granges lorsque celles-ci changent d'usage

- Créer des parcours d'intersaison

- Favoriser la reconquête pastorale par le débroussaillage et des aménagements pastoraux (accès, clôtures...)

[...]

- Valoriser les granges en hébergement agri-touristique en préservant le foncier agricole autour et en privilégiant une approche intercommunale

Contributions attendues des communes

- Réalisent des diagnostics et des projets de mise en valeur des zones intermédiaires (associations foncières pastorales...);

- Identifient les granges pouvant changer de destination dans les documents d'urbanisme et intègrent la préservation du foncier agricole autour de ces granges ;

- S'associent aux efforts de sensibilisation de la valeur patrimoniale (paysage, culture) dans les projets de valorisation.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Soutient les projets de valorisation des zones intermédiaires ;

- Conseille les communes pour une meilleure préservation du foncier agricole autour des granges dans leurs documents d'urbanisme ;

Parc national des Pyrénées

- Permet l'émergence de projet de territoire pour les mesures agri-environnementales ou les mesures de nouvelle génération ;
- Met à disposition de propriétaires et des gestionnaires, les éléments de connaissance dont il dispose et qui leur sont utiles pour identifier la valeur patrimoniale des espaces naturels concernés ;
- Conseille les gestionnaires et les propriétaires pour la prise en compte de la sensibilité des écosystèmes et des espèces.

Principaux autres partenaires à mobiliser

DDT, DDTM, DRAAF, SAFER, chambres d'agriculture, GIP-CRPGE, Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques, CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, partenaires touristiques, associations de protection de la nature, Commissariat de massif des Pyrénées, associations agricoles ou pastorales, Agence de l'eau Adour Garonne ...

Page 97 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2319

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 13:38